

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

**Afférents à la  
commission : 17**

**En exercice : 17**

**Qui ont pris part à la  
délibération :**  
dont 16 présents et 0  
pouvoirs

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
19 mars 2021

**DATE DE  
L’AFFICHAGE :**

L’an deux mille vingt et un, le premier du mois d’avril, à 20 H 30, la Commission Administrative de Centre Communal d’Action Sociale ci-dessus mentionné, régulièrement convoquée, s’est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean Paccaud en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire, Président du CCAS.

Présents : Guy GAUDRY, Marie-Céline ROSSIGNOL, Sylvie BICHARD, Maryse COLAS, Martine GAUTHIER, Sylvie GENRET, Madjid KHALED, Pascal VOLAND, Eric AUZANNEAU, Jacques BOIVIN, Jocelyne COMPAGNON, Dominique FAMIN, Chantal GAUDILLAT, Jean-Marie MAUCHAND, Jean-Luc MICHAUDET, Monique SALLAZ

Absents excusés : Gisèle CORNIER

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de Séance : Madjid KHALED

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 30. Monsieur Madjid KHALED est désigné secrétaire de séance.

L’ordre du jour appelle les sujets suivants :

Le procès-verbal du 15 octobre 2020 est adopté à l’unanimité

**DELIBERATION N° 01/2021**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Guy GAUDRY, Maire

- Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2020, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l’ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.
- Considérant que M. Guy GAUDRY, Maire et ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l’exercice 2020 les finances :

Du budget principal du C.C.A.S. de SAINT MARTIN EN BRESSE

en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n’ordonnançant que les dépenses justifiées

- Procédant au règlement définitif du budget de 2020, propose de fixer comme suit le résultat de la section de fonctionnement, l’investissement étant sans objet :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>Résultat de clôture de L'exercice précédent :</u></b>	
- déficit.....	
- excédent .....	<b>8 926.28 €</b>
<b><u>Opérations de l'exercice :</u></b>	
- mandats émis.....	<b>10 448.44 € €</b>
- titres émis .....	<b>8 338.00 €</b>
<b><u>Résultat fin d'exercice :</u></b>	
- Déficit .....	
- Excédent .....	<b>6 815.84 €</b>

A l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 closes.

#### **DELIBERATION N° 02/2021**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020**

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Guy GAUDRY, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DELIBERATION N° 03/2021**

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Guy GAUDRY, Maire approuve à l'unanimité le projet de budget 2021.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 15 940.00 €  
Il n'y a pas de section d'investissement.

Sont prévus, les crédits nécessaires aux manifestations éventuelles organisées au cours de l'exercice : repas des aînés, brocante, loto, colis de Noël et marché de Noël ainsi qu'à la mise en place d'un service de transport à la demande.

L'excédent de fonctionnement 2020 reporté est de 6 815.84 €

Une subvention communale de 6 000,00 € a permis d'équilibrer le budget.

## **DELIBERATION N° 04/2021**

### **TRANSPORT A LA DEMANDE**

- Vu la délibération du 27 mars 2019 instaurant un service de transport à la demande entre les communes de Saint Martin en Bresse et Chalon sur Saône,
- Vu la faible utilisation de ce service depuis sa mise en place,
- Vu le coût élevé de la prestation pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative du CCAS

- DECIDE de mettre en place un service de transport à la demande vers Chalon sur Saône à raison d'un jour fixe par mois (le premier jeudi) au lieu de deux jours, à compter du mois de juin 2021 et aux conditions suivantes :
  - Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie au plus tard la veille du départ avant midi et devront s'acquitter de la somme de cinq euros par aller-retour directement auprès du chauffeur de taxi, le reste sera pris en charge par le CCAS
  - Ce service sera exclusivement réservé aux habitants de la commune de Saint Martin en Bresse, à condition qu'ils soient autonomes et majeurs.

Une convention sera établie avec un prestataire de taxi pour la mise en place et le bon déroulement de ce service.  
La dépense sera imputée au compte 6247.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour traiter des détails de fonctionnement du service et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à sa mise en place

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Repas des aînés : Ce repas n'aura pas lieu le 24 avril comme prévu en raison du contexte sanitaire. Il est toutefois proposé de le reporter au samedi 23 octobre si les conditions le permettent.

Pour les mêmes raisons, il n'y aura pas de vide-ccas le samedi 29 mai.

Plus d'informations et de questions diverses.  
La séance est levée à 21h25.